

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	
<b>1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ : PERNOD RICARD</b>	
<b>2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT</b> SOCIÉTÉ PAUL RICARD SA, membre du conseil d'administration de la société Pernod Ricard	
<b>3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER</b> Actions ..... <input type="checkbox"/> Autres types d'instruments financiers ..... <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>4. NATURE DE L'OPÉRATION</b> Acquisition ..... <input type="checkbox"/> Cession ..... <input checked="" type="checkbox"/> Souscription ..... <input type="checkbox"/> Échange ..... <input type="checkbox"/> Exercice de stock-options ..... <input type="checkbox"/> Autres types d'opération ..... <input type="checkbox"/> Précisez : Cession de droits préférentiels de souscription (DPS) attribués dans le cadre de l'augmentation de capital de l'émetteur telle décrite dans le prospectus visé par l'AMF sous le n°09-089 en date du 14 avril 2009	
<b>5. DATE DE L'OPÉRATION : 16, 17 et 20 avril 2009</b>	
<b>6. LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris</b>	
<b>7. PRIX UNITAIRE : 2,7107 euros le 16 avril 2009, 2,4627 euros le 17 avril 2009 et 2,4357 euros le 20 avril 2009 (prix moyen de cession pour chaque jour)</b>	
<b>8. MONTANT DE L'OPÉRATION : 33.586.565,90 euros</b> Cession de 2.223.015 DPS le 16 avril 2009, de 5.649.000 DPS le 17 avril 2009 et de 5.603.665 DPS le 20 avril 2009	

Coordonnées du déclarant ou de son représentant :

SA PAUL RICARD

M. Gilles Grandguillotte

Adresse : Ile des Embiez – 83140 Six-Fours

Téléphone : 04 94 10 65 23

Fax : 04 94 10 36 01

*« Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF. »*